




Projet de loi « Avenir professionnel »

La chasse aux chômeurs et chômeuses est ouverte, pas à l'emploi

À Courbevoie, le 6 avril 2018



« Contrôles », « radiations », « offres raisonnables d'emploi »... Un vocabulaire et des décisions déconnectés des réalités vécues par les chômeurs et les chômeuses. La ministre du travail, Muriel Pénicaud présentait à la presse ce matin le projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel". Si la plupart des mesures avaient déjà été annoncées, la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) déplore une logique punitive vis-à-vis des chômeurs et des chômeuses, qui ne résoudra en rien le chômage de masse et particulièrement celui des jeunes de milieux ouvriers et populaires souvent privés d'un premier emploi !

Contact presse

Asmahan BAUCHET

01 49 97 00 18

06 79 64 28 79

asmahan.bauchet@joc.asso.fr

« L'idée selon laquelle les chômeurs et les chômeuses profiteraient de cette situation est un mythe. Le chômage n'est ni un choix, ni un luxe, il est subi par des milliers de jeunes ! » souhaite rappeler Lola Mehl, présidente de la JOC.

« Le chômage de masse n'est pas de leur fait, mais bien le résultat d'un système économique qui les prive d'un droit : celui de travailler ! regrette la présidente de la JOC. Nous ne sommes pas dupes : contrôler les privés d'emplois ne résoudra pas le problème du chômage de masse. Renforcer le contrôle forcera toujours plus les jeunes du milieu ouvrier d'accepter des conditions de travail précaires sans même se soucier de la qualité de ce dernier. »

Muriel Pénicaud a annoncé des effectifs renforcés pour le contrôle des chômeurs passant de 200 à 600 agents en 2019 puis à 1000 en 2020, mais ne répond pas à la demande des besoins en accompagnement. Or, c'est ce que réclament les jeunes privés d'emploi : être mieux accompagnés dans leurs démarches ! Faut-il rappeler qu'un chômeur sur deux n'est pas indemnisé ? Aujourd'hui, les jeunes ne parviennent même pas à accéder à un premier emploi ! C'est dans l'accompagnement et l'insertion professionnelle qu'il faut mettre les moyens.

La JOC s'inquiète par ailleurs des nouvelles modalités de radiation. Le flou qui réside autour de l'offre raisonnable d'emploi que les privés d'emploi pourront définir avec leur conseiller Pôle emploi, n'augure rien d'équitable. Comment donner les moyens aux jeunes de définir ce qu'est une offre raisonnable d'emploi, de se doter des mêmes outils ? Ces mesures visent une fois de plus à précariser les plus fragiles face à l'emploi.

Concernant la réforme de l'apprentissage et les nouvelles dispositions de rupture de contrat d'apprentissage par l'employeur : tout est simplifié pour les entreprises. Mais la revendication des organisations de jeunes pendant la concertation sur la réforme, demandant une formation aux droits du travail au cours de la formation n'a pas été retenue. La JOC dénonce un rapport de force déséquilibré.

Il y a près d'un an, le 15 avril 2017, 10 000 jeunes se sont réunis pour créer des revendications permettant à chaque jeune de construire son avenir librement. Ces revendications proposaient une nouvelle organisation du travail, avec une meilleure répartition pour répondre aux problématiques du chômage de masse. La démarche du Ministère du Travail est autre : résorber le chômage, en obligeant les privés d'emploi à accepter les contrats précaires et simplifier le système de radiation pour faire baisser les chiffres du chômage. Pour la JOC, le Gouvernement se trompe de combat. En ce sens, augmenter le nombre de contrôleurs, ne répond pas aux besoins premiers des jeunes du milieu ouvrier, qui ne cessent de réclamer plus d'accompagnement.

Jeunesse Ouvrière
Chrétienne

246 Bd Saint Denis - BP36
92403 Courbevoie CEDEX
Tél. : 01 49 97 00 00
www.joc.asso.fr

Les 40 propositions de la JOC pour l'accès à un emploi digne sont à découvrir sur www.emploiadigne.fr